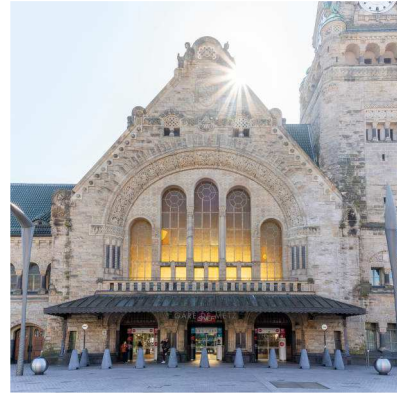


# MOTION D'ORIENTATION



## Congrès 2023 - Metz (57)

Les adhérents de notre syndicat, réunis en congrès du 2 au 6 octobre, exigent :

**1 - Un recrutement conséquent pour pallier au manque d'effectif dans les unités :** la trop grande multiplicité des tâches ne permet plus aux agents d'exercer correctement leurs missions. Leur charge de travail ne cesse d'augmenter et la polyvalence est utilisée à outrance. Cette hausse des effectifs est indispensable afin d'assurer une pression de contrôle effective sur les professionnels, de préserver l'ordre économique et de garantir les droits des consommateurs. Le rapport d'information sénatorial relatif à la DGCCRF déposé le 28 septembre 2022 indiquait qu'un effectif minimal de 7 ETP était indispensable : « [...] elles ne suffiront pas à répondre à la baisse des effectifs dans les départements, dont l'effectif socle doit être établi à 7 agents ». Le syndicat ajoute que la DGCCRF doit disposer d'effectifs CCRF dans chaque département.

**2 - Inter-départementalité :** le syndicat CFTC-CCRF et SCL réitère sa demande que le processus d'inter-départementalité soit arrêté. Il ne doit pas devenir une réponse au manque d'effectifs tant pour les agents que pour les cadres.

**3 - Mutualisation :** elle doit répondre à des problématiques de compétence technique. Elle relève d'un choix libre des enquêteurs, sur la base du volontariat. Elle doit également rester exceptionnelle.

**4 - Formation :** L'accès à la formation doit être facilité pour tous les agents. Le recours aux JTR ne doit pas se substituer à l'organisation de la formation continue. L'utilisation du compte personnel de formation (CPF) doit rester un choix libre de l'agent, en lien ou pas avec ses missions. Le plafond de prise en charge des formations doit être revu à la hausse, afin que le budget soit similaire au privé. Le choix de l'agent ne peut pas se heurter à un choix discrétionnaire de l'administration.

**5 - Une amélioration des conditions de travail indispensable, comme en témoignent les mauvais résultats du questionnaire relatif à la qualité de vie au travail :** les agents souhaitent une meilleure conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle, une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux, le respect de la possibilité de télétravailler conformément aux règles en vigueur (décret et circulaire de la DGAFP). Le syndicat a alerté la

# MOTION D'ORIENTATION

direction générale sur la mise en place des SGCD. Cette création est catastrophique pour la gestion des ressources humaines pour les agents comme le souligne le rapport sénatorial du 29 juin 2022. De plus, les outils informatiques ne sont pas performants et adaptés au travail des enquêteurs. Le syndicat CFTC-CCRF et SCL réclame de meilleurs logiciels métier et de meilleurs équipements informatiques, adaptés au travail nomade dont des téléphones professionnels. En outre, le syndicat souhaite que les agents puissent contrôler en binôme pour des raisons de sécurité ou d'adaptation au type d'établissement contrôlé. Des moyens de protection adaptés doivent être fournis aux agents. Un agent ne devrait plus se retrouver seul face à un professionnel susceptible de menacer sa sécurité.

**6 - Plus de qualitatif et moins de quantitatif :** les contrôles doivent rester de qualité, donc axés sur le fonds des dossiers. Nous refusons la course aux chiffres et aux indicateurs. Le syndicat CFTC-CCRF et SCL dénonce les externalisations de missions au secteur privé. Le transfert SSA étant en cours, nous veillerons à ce que le calendrier indiqué soit respecté, a fortiori avec l'impact sur le SCL.

**7 - Encadrement, le rétablissement de la chaîne de commandement DGCCRF :** en effet, la spécificité de nos missions exige une connaissance fine de la part de la hiérarchie de notre travail. De plus, une chaîne de commandement unifiée permettrait une plus grande réactivité et une cohérence plus forte de l'action de la DGCCRF. Le statut d'IP doit être rendu plus attractif (traitement, primes, mobilité, conciliation vie professionnelle/vie personnelle) afin d'augmenter le vivier des candidats et d'éviter que le management soit pris en charge par des inspecteurs ou des inspecteurs experts dont ce n'est pas la vocation ou la mission. Le syndicat s'oppose à la bi-départementalité : 1 IP par département.

**8 - Déroulé de carrières et promotions :** le syndicat CFTC-CCRF et SCL réclame de réels avancements de carrière pour tous les agents. Concernant la catégorie A, le syndicat exige l'échelon terminal pour tous. Le grade d'inspecteur expert ne doit pas être un encadrant par défaut. Concernant les catégories B et C, nous demandons un véritable plan de déroulé de carrière. Les critères d'avancement doivent être équitables et transparents.

**9- retraite :** le syndicat demande la prise en compte des primes dans le calcul de la retraite. Il s'oppose à tout recul de l'âge légal de départ et à tout nouvel allongement de la durée de cotisation.

**10 - Protection sociale / santé :** le syndicat reste attentif aux négociations ministérielles qui concernent la mutuelle obligatoire et la prévoyance.

Notre syndicat revendique que l'économie soit au service de l'Homme et non l'inverse.

Dans cette idée, nous exigeons que, dans le contexte d'inflation actuel, le point d'indice soit dégelé.

Dans cette optique, nous continuerons à alerter et agir ; c'est, notamment, l'action menée actuellement par la CFTC-CCRF et SCL avec la saisie de tous les parlementaires suite aux résultats catastrophiques du baromètre social.